

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, M^{mes} Marie Diament et Jacqueline Poirier.
Les Conseillers MM. Claude Caron et Stéphane Fraser.
Le maire, M. Vincent More.

Sont absent(e)s : Les Conseillères, M^{mes} Emmanuelle Garnaud et Hélène Roussel.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M. Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-206

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 155-156).

PROJET ESPACE VILLÉGIATURE

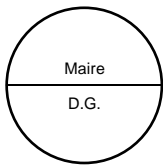
4. Adoption du plan d'affaires du projet Espace villégiature

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet Espace villégiature dans son programme triennal d'immobilisations (2015-2017);

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance du plan d'affaires du projet Espace villégiature en plénière;

ATTENDU QUE le projet vise les buts suivants :

- S'assurer de l'utilisation annuelle du lieu (bâtiment et terrain);
- Créer un espace modulable (usage espace culturel – médiathèque et spectacle);
- Trouver des solutions écologiques dans la conception du projet participant au confort des occupants ainsi qu'à la réduction des charges de fonctionnement (ex. matériaux utilisés, chauffage, luminosité, ventilation naturelle, traitement des eaux usées);
- S'assurer de l'occupation intergénérationnelle du lieu (enfants, adultes, aînés);
- Prévoir une interconnexion entre les différents usages afin de rendre l'expérience du visiteur agréable tout en s'assurant de la logistique de gestion des accès;
- S'assurer de l'accessibilité universelle du lieu (bâtiment et terrain) par la route du Fleuve et par l'allée du Quai (accès auxiliaire);
- Concevoir l'architecture du lieu en respect avec le contexte, hybridation entre un langage traditionnel et contemporain;
- Optimiser la superficie constructible et diversifier les « volumes habitables » (configuration des pièces, hauteur des plafonds, contraste volumétrique, etc.);
- Implanter et intégrer l'architecture dans le milieu bâti (marges de recul, bâtiment de même hauteur sur rue que l'existant, volumétrie, matériaux et couleurs, etc.);
- Étudier la possibilité d'une occupation souterraine d'une partie du bâtiment et implanter le bâtiment de sorte d'accroître la percée visuelle sur le site du quai;
- Concevoir un bâtiment où la transparence est prépondérante afin de créer une vitrine entre la rue et le bâtiment, mais également une percée visuelle entre la rue et le fleuve;
- Prévoir un endroit pour l'intégration du projet d'art intégré à l'architecture;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

- Privilégier la mobilité active (piéton, cycliste) sur la mobilité passive (véhicule);
- Privilégier l'utilisation de matériaux régionaux, écologiques, d'une bonne durabilité et facile d'entretien (bois, verre, ardoise, etc.);
- Prévoir un éclairage adapté aux différents usages du lieu (contraste jour/nuit);
- Porter une attention spécifique sur l'isolation acoustique pour une bonne cohabitation des différents usages (espace culturel/médiathèque/spectacle et espace loisir/piscine);
- Porter une attention spécifique sur l'acoustique de l'espace modulable (espace culturel – médiathèque et spectacle);
- Intégrer dans le bâtiment un système de sonorisation flexible et de bonne qualité permettant une gestion du son différente dans chaque espace, intérieur comme extérieur;
- Pérenniser la seule piscine chauffée à l'eau de mer au Québec et par là, soutenir la vocation de lieu de villégiature de prédilection qu'est Notre-Dame-du-Portage ainsi que les efforts des intervenants touristiques régionaux pour agrémenter et prolonger les séjours des visiteurs du Bas-Saint-Laurent, qui se positionne comme *Réserve mondiale de bon temps* sur les marchés touristiques;
- Augmenter l'attrait et la fréquentation de la piscine de 15% sur trois ans en additionnant des jeux d'eau, des zones ombragées et en dotant le bâtiment de service d'espaces de détente et d'observation : espace intérieur meublé avec vue sur la piscine et possibilités de rafraîchissements, breuvages chauds et collations légères (distributrices). Cet espace public est destiné à fournir un lieu d'observation et de détente pour les accompagnateurs, un endroit abrité et chauffé pour les baignades par journées plus froides ainsi qu'un lieu d'accueil pour les groupes tels les camps de jour, les clubs et associations;
- Améliorer et augmenter l'offre récréative et touristique en renforçant le lien piscine-quai-plage de manière à favoriser l'implantation d'entreprises en écotourisme et tourisme d'aventure;
- Améliorer et augmenter la capacité d'accueil en aménageant un stationnement public sur le terrain de l'ancien dépanneur, situé à proximité, ce qui aura pour effet de diminuer considérablement les problèmes de circulations et de perte de clientèle dus au manque d'espace convenable pour les véhicules. Ce stationnement aura également pour effet de réduire significativement les inconvénients pour les résidents du secteur quai-piscine;
- Implanter le service de bibliothèque à l'étage afin de résoudre la problématique actuelle causée par l'occupation temporaire d'un local trop exigu et inadéquat;
- Assurer une utilisation annuelle du lieu en faisant en sorte que l'espace bibliothèque-salle de spectacle soit à géométrie variable (rayons mobiles) afin de permettre la tenue d'activités culturelles en toute saison. Avoir une salle polyvalente au sous-sol pour la tenue de cours et d'activités en basse saison : Yoga, conditionnement physique, danse, etc.;
- Poursuivre les efforts de la municipalité au soutien et à l'amélioration de l'offre locale pour les séjours touristiques et de villégiature, au développement et au maintien des emplois et des retombées liés à la villégiature et au tourisme;
- Doter les artistes et artisans régionaux d'un espace d'exposition et de vente de leur production;
- Fournir un espace Wi-Fi aux visiteurs.

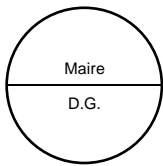
ATTENDU QUE le projet et le budget se résument comme suit :

Revenus

37 457 \$	Emploi et développement social Canada (Fonds pour l'accessibilité)
688 382 \$	Ministère du Tourisme (Stratégie maritime - volet tourisme)
636 255 \$	Ministère du Tourisme (Aide stratégique aux projets touristiques)
200 975 \$	Ministère de la Culture et Communications (Aide aux immobilisations)
25 008 \$	MRC de RDL (Fonds de développement éolien Viger-Denonville)
20 000 \$	MRC de RDL (Pacte rural)
100 001 \$	Commandite d'entreprises (à identifier)
<u>422 307 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
2 130 385 \$	Total des revenus

Dépenses

175 737 \$	Aménagement du terrain
719 414 \$	Architecture du bâtiment
606 368 \$	Ingénierie du bâtiment
91 602 \$	Honoraires professionnels (architecture, ingénierie)
7 244 \$	Honoraires professionnels (laboratoire, arpentage, notaire, etc.)
9 748 \$	Honoraires professionnels (plan d'affaires)
157 481 \$	Installation d'une fosse septique
52 494 \$	Restauration des bassins et équipements piscine
52 494 \$	Acquisition-installation du mobilier et équipements bibliothèque
26 247 \$	Acquisition-installation d'un module de jeux parc



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

20 998 \$	Acquisition-installation de modules de jeux d'eau
31 825 \$	Art intégré à l'immeuble
83 990 \$	Acquisition d'un terrain pour le stationnement
57 743 \$	Aménagement du stationnement
35 000 \$	Intérêt sur emprunt temporaire
2 000 \$	Frais d'émission pour emprunt permanent
<u>2 130 385 \$</u>	Total des dépenses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-207 QUE le Conseil adopte le plan d'affaires du projet Espace villégiature et le budget afférent.

5. Confirmation du mode de financement du projet Espace villégiature

ATTENDU QUE la part du financement de la Municipalité est de 20 % du budget total du projet Espace villégiature, soit un montant total de 422 307 \$;

ATTENDU QUE les excédents accumulés non affectés de la Municipalité se chiffrent à 596 231 \$ en date du 31 décembre 2014

CONSIDÉRANT QU'une portion des excédents accumulés non affectés d'environ 15 % du budget annuel de près de 2 000 000 \$ sert au fonds de roulement et en cas d'urgence (300 000 \$), qu'une portion est affectée au projet du mur de soutènement (100 000 \$) et qu'une autre portion est affectée au projet Espace villégiature (172 307 \$);

CONSIDÉRANT QUE les emprunts de l'acquisition du camion de voirie (22 900 \$) et de la rénovation de l'édifice municipal (81 607 \$) viennent respectivement à échéance le 1^e octobre et le 1^e décembre de l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-208 QUE le Conseil indique que la portion municipale du financement sera assurée par une partie des excédents accumulés non affectés (172 307 \$) et l'autre partie par un règlement d'emprunt (250 000 \$), pour un montant total de 422 307 \$.

6. Confirmation de la prise en charge des opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions suite à la réalisation du projet Espace villégiature

ATTENDU QU'à la suite de la réalisation du projet totalisant un budget d'investissement de 2 130 385 \$, la Municipalité s'engage à assurer le budget de fonctionnement nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions, comme stipulé dans le plan d'affaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-209 QUE le Conseil s'engage à assurer la prise en charge des opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions suite à la réalisation du projet Espace villégiature.

7. Mandat pour la demande de subvention dans le cadre de la « Stratégie maritime – volet tourisme »

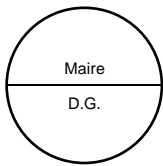
ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la « Stratégie maritime – volet tourisme » et que le projet Espace villégiature identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la demande rencontre les exigences du programme de la « Stratégie maritime – volet tourisme »;

ATTENDU QUE la demande consiste en une aide financière de 688 382 \$ pour le programme de la « Stratégie maritime – volet tourisme »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-210 QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention au Ministère du tourisme dans le cadre de la « Stratégie maritime – volet tourisme » en ces termes.



8. Mandat pour la demande de subvention dans le cadre de l'« Aide stratégique aux projets touristiques »

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'« Aide stratégique aux projets touristiques » et que le projet Espace villégiature identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la demande rencontre les exigences du programme de l'« Aide stratégique aux projets touristiques »;

ATTENDU QUE la demande consiste en une aide financière de 636 255 \$ pour le programme de l'« Aide stratégique aux projets touristiques »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-211

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention au Ministère du Tourisme dans le cadre de l'« Aide stratégique aux projets touristiques » en ces termes.

9. Mandat pour la demande de subvention dans le cadre de l'« Aide aux immobilisations »

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'« Aide aux immobilisations » et que le projet Espace villégiature identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la demande rencontre les exigences du programme de l'« Aide aux immobilisations »;

ATTENDU QUE la demande consiste en une aide financière de 200 975 \$ pour le programme de l'« Aide aux immobilisations »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-212

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'« Aide aux immobilisations » en ces termes.

10. Mandat pour la demande de subvention dans le cadre du « Fonds pour l'accessibilité »

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du « Fonds pour l'accessibilité » et que le projet Espace villégiature identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la demande rencontre les exigences du programme du « Fonds pour l'accessibilité »;

ATTENDU QUE la demande consiste en une aide financière de 37 457 \$ pour le programme du « Fonds pour l'accessibilité »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-213

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention à Emploi et Développement social Canada dans le cadre du « Fonds pour l'accessibilité » en ces termes.

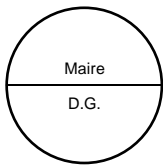
11. Mandat pour la demande de subvention dans le cadre du « Fonds de développement éolien Viger-Denonville »

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du « Fonds de développement éolien Viger-Denonville » et que le projet Espace villégiature identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la demande rencontre les exigences du programme du « Fonds de développement éolien Viger-Denonville »;

ATTENDU QUE la demande consiste en une aide financière de 25 008 \$ pour le programme du « Fonds de développement éolien Viger-Denonville »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



2015-09-214



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention à la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du « Fonds de développement éolien Viger-Denonville » en ces termes.

12. Mandat pour la demande de subvention dans le cadre du « Pacte rural »

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du « Pacte rural » et que le projet Espace villégiature identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la demande rencontre les exigences du programme du « Pacte rural »;

ATTENDU QUE la demande consiste en une aide financière de 20 000 \$ pour le programme du « Pacte rural »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-215

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, a déposé une demande de subvention à la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du « Pacte rural » en ces termes.

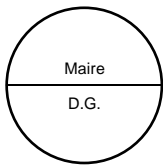
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s posent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Surveillance de la piscine – M. Glen Williams et M. Yves Lanthier s'interrogent sur la sécurité des baigneurs et la configuration du bâtiment (en rapport avec le point de vue des sauveteurs depuis la salle de coordination sur la piscine). Le directeur général explique que la surveillance est entièrement assurée et respecte le règlement sur la sécurité dans les bains publics du gouvernement du Québec.
- Monte-personne – Mme Francine Pelletier s'interroge sur la pertinence d'investir 40 000 \$ dans un monte-personne pour l'accessibilité universelle alors que présentement la piscine ne possède aucun équipement de ce genre. Le maire lui indique qu'il faut se mettre justement aux normes sur l'accessibilité universelle et qu'un monte-personne était la meilleure solution au problème dans les circonstances.
- Stationnement - M. Jean-Guy Boucher, M. Bernard April et M. Glen Williams s'interrogent sur le stationnement. Pour l'un, sa localisation n'est pas adéquate, car il n'est pas à la porte. Alors que pour les autres, les interrogations portent sur les coûts associés au stationnement. Or, le maire et le directeur général évoquent que cette modification au projet pallie à la problématique de stationnement et de circulation dans le secteur et va considérablement améliorer les inconvénients occasionnés au voisinage. L'évaluation de l'immeuble visé pour la constitution du stationnement est de 100 000 \$, la démolition de l'ancien dépanneur coûte aux alentours de 20 000 \$ alors que l'aménagement du stationnement est estimé à 30 000 \$.
- Mur de soutènement – M. Yves Lanthier, M. Jean-Marie Deschênes et Mme Francine Pelletier s'interrogent sur le mur de soutènement. Le maire indique, qu'en fait, il y a comme deux murs de soutènement, l'un pour contenir l'aire de jeu et servir à l'entreposage d'équipements et l'autre constitue l'ouvrage de soutènement et de protection face au fleuve. Le premier coûte 58 000 \$ alors que le second est estimé à 100 000 \$ et il est probablement admissible à une autre subvention de la Stratégie maritime – volet érosion – dont on n'a pas évoqué la possibilité lors de la présente séance.
- Budget global vs rentabilité du projet – M. Colbert Lebel trouve que le budget a considérablement évolué (passant de quelque 1 400 000 \$ à 2 130 000 \$) et doute quant à la rentabilité du projet par la suite. Le maire lui indique que le budget n'a pas été présenté globalement auparavant, mais que les coûts étaient bel et bien pris en compte, et que la Municipalité s'en tient toujours à 20 % du budget global. Quant à la rentabilité du projet, le plan d'affaires présenté démontre que la Municipalité devrait obtenir un budget équilibré à terme.
- Budget global vs financement – M. Jean-Marie Deschênes souligne que le gouvernement fédéral, contrairement au gouvernement provincial, est le grand absent du plan de financement présenté. Le maire explique qu'il faudra attendre le résultat des élections fédérales, au préalable à toute demande de subvention au gouvernement du Canada.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

- Patrimoine et parti architectural – M. Pierre Lesage n'est pas convaincu du design de l'immeuble projeté, car ça n'évoque pas l'architecture balnéaire comme peut l'être la proposition qui circule de M. Glen Williams. D'ailleurs, il est dommage que le presbytère ne fasse plus partie de l'équation. M. Jean Lachapelle souligne, quant à lui, que la proposition de M. Glen Williams est intéressante et qu'il y a plusieurs conversions de presbytère au Québec digne de notre attention, tel que celui de Kamouraska où la Fabrique a permis l'installation d'un café-bistro en concession.
- Projet – Mme Simone Landry indique que nous sommes encore à la croisée des chemins, tout comme l'a été autrefois la Municipalité lors de la construction de la piscine municipale pour mousser le tourisme et égayer la population résidente. Quant à elle, il s'agit d'un projet bien mené, qui résout habilement les problématiques de la piscine et de la bibliothèque, fort de l'unanimité du Conseil et du plan d'affaires rassurant effectué par un expert chevronné.

14. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de M. Stéphane Fraser, l'assemblée est levée à 20:51.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier